

Principal acte d'acte de notre mairie commune savoir la première
le dimanche dix d'octobre présent mois d'août et la seconde le dimanche dix
sept du même mois présent année l'heure de neuf heures
du matin.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée nous
avons fait nos diligences après avoir donné lecture de toutes les pièces
ci dessus mentionnées du chapitre six du titre du code civil intitulé
du mariage avons demandé aux futurs époux et à la future épouse s'ils
voulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu
separément et affirmativement déclarons au nom de la loi que Berquer
Jacques Antoine marié et la Dame Flabaut Marie Jeanne épouse
Françoise Claudine sont unis par le mariage de quoi avons dressé
acte au Prétoire de Berques Antoine marié âgé de cinquante neuf ans
Fils de l'époux catholique domicilié à Lottinghen Berques Jean âgé de
vingt six ans fils de l'époux catholique domicilié audit lieu
Flabaut Jean marié âgé de trente deux ans Propriétaire Fils de
l'époux et qu'au Jean Christian Beau Fils de l'époux âgé de
trente huit ans au marié de la commune de Lottinghen son domicile
audit Lottinghen lesquels qu'on qu'il leur en a été aussi donné lecture
ont signé avec nous et les parties contractantes sans le père de
l'époux et la mère de l'époux qui ont déclaré ne savoir signer
à Berques Claude Flabaut J. Berquer
Berques Flabaut quere

20

Sgard Froy
Guilbert Froy
D'Arminville
Jeanne marié à
Lottinghen le
11 1825

Le an mil huit cent vingt cinq le onze du
mois d'octobre sur les neuf heures du matin par devant nous
quistant Augustin maire officier de l'état civil de la commune
de Lottinghen Canton de Devins Département du Pas-de-Calais
sont comparus pour contracter mariage.
D'une part Sgard François Guilbert Froy âgé de
vingt quatre ans aussi qu'il est constaté par son acte de
naissance extrait du Registre de la commune de Lottinghen



Catégoriquement de Boulogne Département du Pas-de-Calais
Gaston la bouvier domicilié à Lottinghen fils de François
Cotin notaires domiciliés audit Lottinghen en présent et
consentent audit mariage et de leur femme Rose devec en
la commune de Lottinghen le quatre Décembre mil huit cent
vingt un ainsi qu'il est constaté par son acte de décès extrait
du Registre de la commune de Lottinghen.

Et Françoise Claudine Marie Jeanne âgée de vingt six
ans aussi qu'il est constaté par son acte de naissance porté au
Registre de la commune de Lottinghen épouse domiciliée audit
Lottinghen fille de Jean Jacques Dinager domicilié en la
commune de St Martin Choquet et de Françoise Marie Jeanne
épouse domiciliée en la commune de Lottinghen tous deux
mariés domiciliés en la commune de Lottinghen tous deux
en présent et consentent audit mariage lesquels nous ont
Requis de procéder à la célébration du mariage projeté -
cette et devant les publications ont été faites devant les
Principaux porte d'acte de notre commune savoir la première le
dimanche vingt cinq Septembre et la seconde le dimanche
deux octobre présent mois et présent année à l'heure de
dix heures du matin et suivant le certificat de mariage
le maire de la commune de Lottinghen qui constate que les publica-
tions dudit mariage ont eu lieu en la commune de Lottinghen
le dimanche vingt cinq Septembre et deux octobre présent
mois aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée
nous avons fait nos diligences après avoir donné lecture de
toutes les pièces ci dessus mentionnées et du chapitre six du titre
du code civil intitulé du mariage avons demandé au futur époux
et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour
femme chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement
déclarons au nom de la loi que Sgard François Guilbert
Froy et la Demoiselle Claudine Marie Jeanne sont unis par le mariage
de quoi avons dressé acte au Prétoire de François Cotin Sgard âgé
de cinquante cinq ans notaires domiciliés à Lottinghen père de
l'époux, Sgard François âgé de cinquante cinq ans notaires domiciliés
au même lieu oncle de l'époux, Marie Jeanne épouse de
vingt ans propriétaire domiciliée en la commune de Berques